



Assemblée générale

Distr. limitée
17 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 9 de l'ordre du jour
Rapport du Conseil économique et social

**Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Indonésie, Islande, Liban, Libéria, Panama,
Roumanie et Trinité-et-Tobago : projet de décision**

Prix des Nations Unies en matière de population pour 2021

L'Assemblée générale, rappelant que le paragraphe 2 de l'article 5 du Règlement concernant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, adopté dans sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981, dispose que les candidatures au Prix doivent parvenir au Secrétaire général au plus tard le 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle elles devront être examinées, et notant avec inquiétude la situation engendrée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décide, à titre exceptionnel, de reporter au 22 mars 2021 la date limite de présentation des candidatures au Prix des Nations Unies en matière de population pour 2021.

